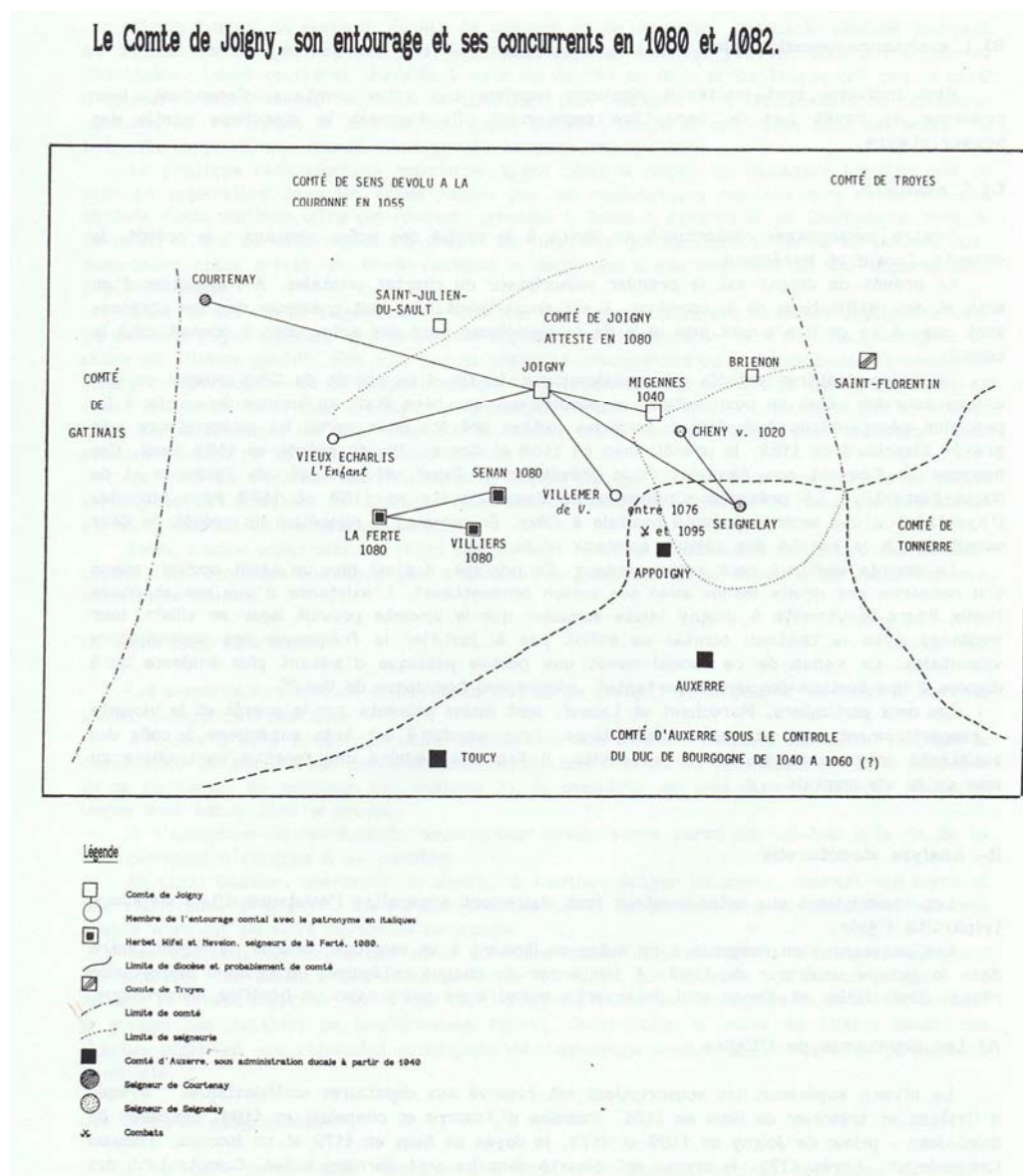


Les limites du comté de Joigny¹.

Les limites du comté de Joigny sont essentiellement fluctuantes en fonction des héritages, des mariages dotés, des échanges, des ventes ou acquisitions. Le comté n'est pas une entité administrative fixe, comme l'élection, plus grande que le comté. C'est en quelque sorte une propriété privée.

1/ Approche de la mouvance du comté par les relations du comte enregistrées en témoignage d'actes divers.

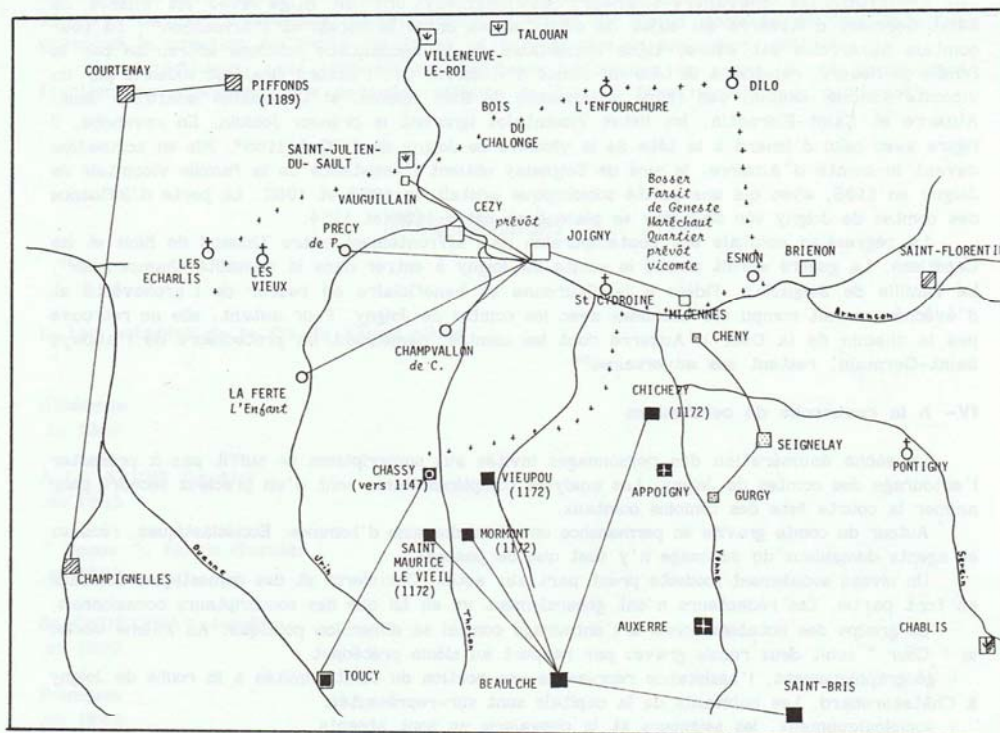
Le médiéviste Etienne Meunier² a établi des cartes des relations des comtes en fonction des témoignages apparaissant dans les contrats, chartes et autres pièces authentiques



¹Université de Bourgogne (UTJ). Cours d'Histoire par Bernard Fleury. (Complément au cours 4)

² Etienne MEUNIER. *L'entourage des comtes de Joigny entre 1080 et 1184*, dans actes du Colloque SGY : *Autour du Comté de Joigny*. 1991.

Le comte de Joigny, son entourage et ses concurrents entre 1154 et 1184.



Légende

- Comte de Joigny
- Membre de l'entourage comtal joignin avec le patronyme en italiques.
- ⊕ Roi de France et archevêque de Sens
- ▣ Seigneur de Courtenay
- ⊕ Comte et évêque d'Auxerre
- ▣ Seigneur de Toucy
- Famille de Mello
- ▣ Seigneur de Séignelay
- ▣ Comte de Champagne
- Abbaye, prieuré
- +++ Limites bailliagères tardives

Cette approche a ses limites, car n'apparaissent que les personnes disponibles et celles qu'on va chercher plus ou moins loin selon l'importance des actes, ainsi notons :

- a) Un oubli d'importance :

La châellenie de Châteaurenard puisqu'elle ne sera échangée avec Philippe V le Long qu'en 1320.

Notons aussi qu'en 1200, Gaucher de Joigny, seigneur de Châteaurenard, sénéchal de Nevers, bien évidemment vassal de son frère Guillaume, est le suzerain de Robert de Courtenay ; mais la châellenie de Courtenay va passer dans le domaine royal à la suite de Montargis.

- b) Guillaume III épouse Isabelle de Mello en 1257 et ...ses héritages.

- c) Pierre 1^{er}, à son avènement en 1221, fait hommage de son château de Coulanges-la-Vineuse, tenu par son frère Guillaume, au comte d'Auxerre (c'est probablement une dotation de mariage)

- d) Guillaume de Joigny, oncle de Jean II, est seigneur de Saint-Maurice-Thizouaille, en 1304, au moment des guerres de Flandres, donc dans la mouvance du comté ; ce fief vient sûrement de la famille de Mello.

2/ Approche par l'étude des droits et revenus du comte.

La mouvance du comté peut être faite à partir de l'étude des « *aveux et dénombremments* » adressés par le comte, lors de son avènement, à son suzerain le comte de champagne, le roi de France lui-même après le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne en 1324.

Nous en connaissons 2 : celui de Jean II de Noyers en 1389³ et de Louis de Noyers en 1394⁴

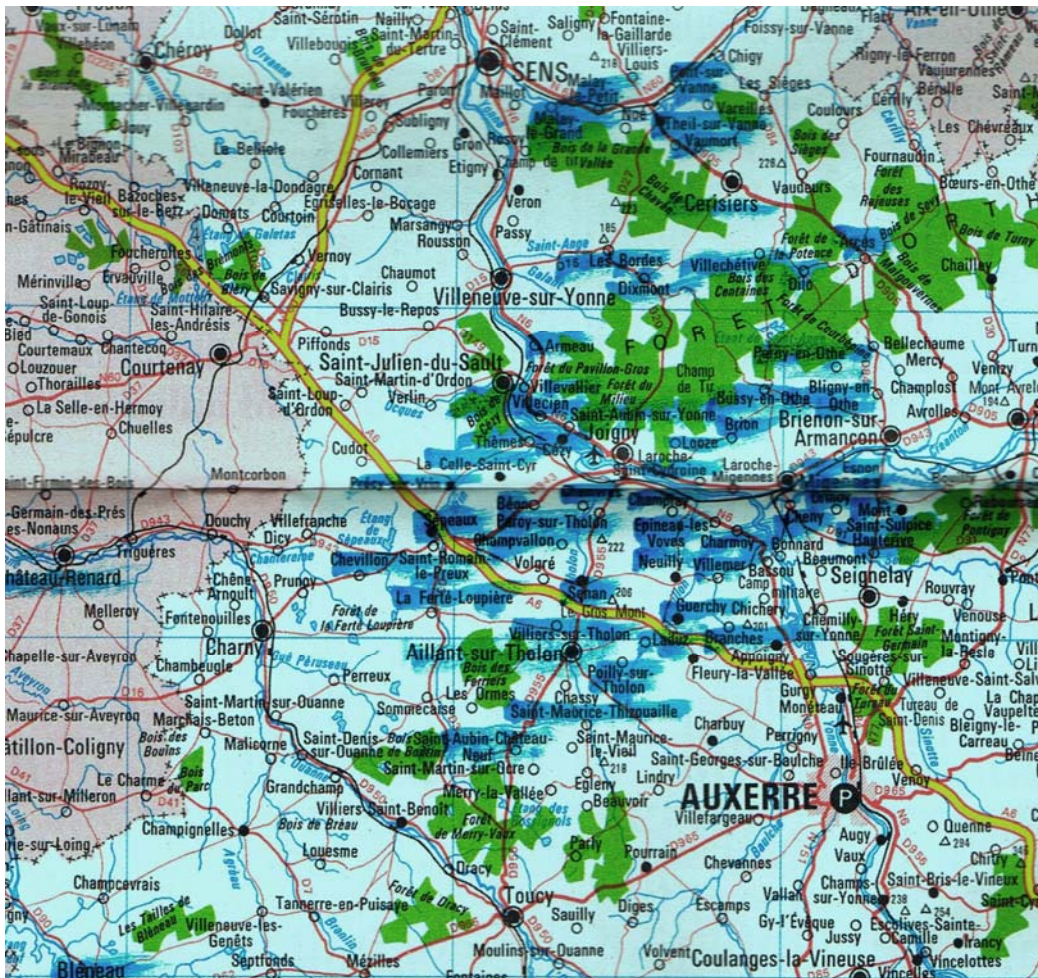
En notant les lieux que le comte possède en propre et ceux dont il tire des revenus dans les divers fiefs et arrière-fiefs de ses vassaux, on peut établir la zone d'influence comtale.

Lors de leur avènement, en 1389, Jean II de Noyers, et Louis de Noyers, frère du précédent, en 1394, font le recensement de leurs possessions et le rapport à leur suzerain, le roi de France « *à cause de son comté de Champagne* ». Cette pièce nous permet de circonscrire le comté, plus petit que l'Electio, mais assez homogène comprenant le pays d'Othe jusqu'à la Vanne et l'Yonne, hormis Villeneuve, ville royale, et Saint-Julien-du-Sault, ville épiscopale –mais comprenant Villevalier et Vauguillain, toute la vallée du Vrin et celles du Tholon et du Ravillon, allant à l'est jusqu'aux portes de Briennon, ville archiépiscopale.

³ ADY, cote E 361, « *fonds Villeroy* », utilisé par A. Challe, *Histoire de la ville et du comté de Joigny*, BSSHNY n° 16, 1862

⁴ Liber feodorum et retrofeodorum ballivie Trencensis, Ati, P 200A. *L'aveu et dénombrement du comté de Joigny*, folios 52 à 69 de ce registre de 163 feuillets numérotés.- BN, ms. fr. 4332, transmis par J. P. Desaiève, *Autour du comté de Joigny*, colloque SGY 1990 Joigny.

Ci-dessous, en surligné bleu les villes et villages ayant à voir avec le comte de Joigny.



Considérations sur les premiers comtes

C'est volontairement que j'ai un peu escamoté les premiers comtes antérieurs à Geoffroy fondateur du prieuré Notre-Dame.

Les affirmations de Challe sont tout à fait sujet à caution pour cette période ; il parle de chartes mais ne les cite pas, alors qu'il est par la suite généreux avec la publication in extenso des pièces justificatives conservées notamment à la bibliothèque municipale de Joigny. Il se réfère principalement à Tarbé, à l'abbé Carlier, à « *l'art de vérifier les dates* », qui ne semble pas le nec plus ultra de la vérité historique.

C'était à peu près le consensus sans preuve, mais les hypothèses d'Etienne Meunier qui les contredit sembleraient plus vraisemblables ; cependant, finalement, celui-ci pose plus de questions qu'il n'en résout. Alors, en attendant de meilleurs éclaircissements restons-en là.

Pendant mon activité professionnelle, on m'a appris à ne faire confiance qu'aux seuls faits prouvés. Ma pratique de l'histoire m'a confirmé qu'il fallait l'aborder avec la même rigueur scientifique, sous peine de tomber dans l'anecdote ou la légende.

Les commanderies⁵ : La Madeleine, Saint-Thomas⁶.

a) Les Templiers.

L'ordre des Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon fut créé en 1118 à Jérusalem par huit chevaliers français emmené par Hugues de Payns; le roi Baudouin II leur attribua une maison située sur les ruines du temple d'où leur nom. Ils furent confirmés en 1128 lors du concile de Troyes sous la conduite de Saint-Bernard.

Leur rôle était de défendre les Lieux Saints et de protéger les pèlerins depuis leur départ. Pour survivre, il leur fallait des revenus qu'ils trouvèrent dans les « commanderies » -un commandeur étant à leur tête, elles étaient tout à la fois exploitations agricoles, hôpitaux, auberges, banques (Ils inventèrent les billets à ordre).

Elles parsemaient les pays d'occident. Particulièrement bien gérées, elles étaient regroupées dans des Prieurés provinciaux, eux-mêmes fédérés sous la haute autorité d'un Grand Maître installé à Paris après la prise de Jérusalem par Saladin.

Ce personnage très puissant, car très riche, devint le banquier du roi de France. Nous savons que cela excita l'appétit de Philippe le Bel.

b) Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem leur étaient antérieurs de 5 ans. Gérard Tenque avait fondé un hôpital sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste en 1113 pour recevoir les pèlerins. A l'instar des Templiers, ils devinrent ordre militaire en 1140. Leur fonctionnement était à peu près identique. Chassés de Jérusalem, ils s'installèrent à Chypre en 1291, puis à Rhodes en 1309, ils devinrent les chevaliers de Rhodes. Chassés par Soliman II en 1522, Charles Quint leur donna Malte; ils devinrent les chevaliers de Malte. Leurs archives étaient conservées à Paris dans la tour du Temple, donjon d'un monastère fondé par les Templiers dont ils avaient hérité des biens à la dissolution de cet ordre en 1312.

Les archives du Temple furent transférées à la Révolution aux archives nationales; elles sont considérables, riches de plus de 400 cartons de titres et 800 registres. Plusieurs d'entre ces derniers et plus de 10 cartons concernent nos commanderies jovinienne. C'est dire si nos sources sont conséquentes. Nous n'avons pas encore tout consulté. Les citations que nous allons mentionner sont tirées d'un « extrait du plus gros des deux registres » originaux exécutés au XVII^e siècle, mais aussi d'un terrier de

⁵ Université pour tous de Bourgogne (UTJ). Cours *Histoire de Joigny* par Bernard Fleury

⁶ B. Fleury, *La Madeleine, Saint-Thomas, les commanderies de Joigny du XII^e siècle à la Révolution*, Echo de Joigny n° 57

1398 et de nombreux baux réalisés depuis le rattachement à Cerisiers, puis à Launay, jusqu'à la Révolution.

c) Les fondations.

- La commanderie de La Madeleine voit probablement le jour en 1162.

Une lettre de cette année-là mentionne, en effet, la « *cession* » qui est faite par « *Baudoin, abbé de Dilo et tout le couvent...* [Les chanoines] *donnent tout ce qu'ils avaient devant la ville, tant en bois qu'en terres et, en récompense, Eustache Thieu, maistre des Courts du Temple qui sont en France et autres frères du Temple ont donné à l'Eglise de Dilo trois cents sols* » (Il s'agit donc bien d'une vente, au sens d'aujourd'hui). Pour « *la terre proche de la maison que les chanoines de Dilo ont à Joigny, un muid de bled tous les ans mesure de Villeneuve* ».

- La fondation de la commanderie de Saint-Thomas serait un peu plus tardive.

Une lettre passée sous le sceau de Guillaume, Comte de Joigny, l'an 1188 par laquelle ledit Seigneur Comte déclare qu'il a « *donné aux frères de la Sainte Maison de l'Hôpital tous ses prés de Joigny à la réserve de ses noues, et, en outre, un champ devant Saint-Thomas, et, en outre, un autre champ au-delà du chemin derrière Saint-Thomas...*

Il a été associé aux bienfaits de ladite maison, et les frères de ladite maison luy ont promis qu'avenant qu'ils donnassent la dite terre pour être habitée, ils ne recevraient les sujets et justiciables dudit seigneur Comte et ne pourroient acheter des dits justiciables aucune possession ou héritage sans son consentement... »

Ladite donation est « *ratifiée par Gauthier, frère du dit Comte et par la Comtesse de Joigny, sa mère; lequel Gauthier a quitté le droit qu'il pouvoit avoir au territoire de Peschoir et auxdites terres. Ensemble une copie en françois desdites lettres* ».

Il faut remarquer qu'il ne s'agit pas là d'une fondation, puisqu'il est précisé que Saint-Thomas existe déjà, les champs donnés par Guillaume sont référencés par rapport à la chapelle de la commanderie.

d) L'agrandissement du patrimoine.

A noter qu'un an après, « *en 1189, Guillaume donne à la Maison de l'Hospital, Godefroy Deggline et sa femme, avec leurs héritiers et ce qu'ils possédaient à Joigny* ». En 1199, c'est au tour de « *Harry Lépine, sa femme et tous ses biens, hormis leur maison* »! En 1237, c'est un autre...

D'autres que le seigneur font aussi des dons:

Une lettre de l'official de Sens de l'an 1222 au mois d'août, par laquelle il déclare que « *Jean Poinçon, cleric de Joigny, s'est désisté en faveur des frères du Temple de l'usufruit qu'il avait, sa vie durant, en une vigne assise près le clos du Comté de Joigny et d'un pré assis entre le moulin de*

Joigny et les chenevières et autres conventions entre ledit Poinçon et lesdits Frères ».

Une autre lettre de M. l'official de Sens, « *le mercredi proche de la Nativité de notre seigneur, l'an 1234, par laquelle Jean Descreuse, chevalier, pour le remède de son âme, de celles de ses père et mère, coprédécesseurs, donnent aux frères de la Chevalerie du Temple, en pure et perpétuelle aumosne, trente arpens de bois à la mesure du Comté de Joigny avec les fonds assis entre la forest qui se nomme Chalanges et la forest du Comté de Joigny du Val Saint-Quentin* ». Il donne en outre des droits qu'il possède à Villeneuve le Roy, notamment sur des moulins.

En 1238, une « *lettre sous le sceau de Guillaume, Comte de Joigny, contenant la fondation d'une chapelle en la maison du Temple du Saulx sous les Collines, et pour icelle, don de quinze livres de rente payable en trois termes sur le péage et prévosté de Joigny* ».

Il semble que les dons n'en étaient pas réellement car une « *lettre de la Reine de Navarre, Comtesse de Champagne et de Brie de l'an 1255, confirme les lettres de Guillaume, Comte de Joigny pour l'indemnité payée par Monseigneur le Commandeur et frères de la Chevalerie du Temple pour les acquêts par eux faits, tant en fiefs, arrièresfiefs, censives, domaines dedans le Comté de Joigny et pour les hommes et femmes de corps desdits sieurs commandeurs et frères de la Chevalerie du Temple pour la permission de s'allier aux hommes et aux femmes de Joigny, pour la concession du droit de paisson et pasturages aux bestes du Temple et de la grange de la champagne es communes de Joigny et autres concessions, pour la terre de Moutelon, Chamlay, de la Ribaudie, de Longueron, moyennant la somme de cinq cents livres tournois payées audit Comte de Joigny* ».

Le comte de Champagne était probablement en croisade. Revenu, il confirme dans une « *lettre du mois de septembre 1260 par laquelle Thibault, Roy de Navarre, Comte de Champagne et de Brie ... confirme les lettres de sa femme Marguerite, de son fils Thibault et d'Ysabel, fille de Roy de France, sa femme...* »

e) La fin du Temple.

On sait que le 13 octobre 1307, Philippe le Bel avait fait arrêter Jacques de Molay, grand maître de l'ordre du Temple et soixante Templiers, pour des motifs rocambolesques. Ce qu'il visait en fait, c'était leur immense fortune.

Il s'était approprié certains de leurs biens avant même que le Pape ne l'en autorisât. Ce fut le cas à Joigny, comme le confirme la copie d'un « *bail fait en l'an 1311 par les gardes et administrateurs pour le Roy des biens du Temple à Joigny et de la Grange de la Champagne, excepté la justice mainmorte fors mariage, bois et étangs pour le prix et somme de six vingts dix (130) livres par chacun an, ledit bail fait pour neuf ans, ladite copie sous le sceau de Estienne Vousy de Senan, prévost de Saint-Florentin, fermier de ladite maison du Temple* »

Le concile de Vienne avait, cette même année 1311, refusé de reconnaître la culpabilité des Templiers. Pourtant, un an avant, à la demande d'Enguérand de Marigny, son frère, archevêque de Sens, avait condamné 54 d'entre eux pour relaps⁷ et ils avaient été brûlés vifs ! En 1314, le Grand Maître lui-même, Jacques de Molay, et Geoffroy de Charnay subissaient le même sort!

Philippe le Bel avait de la suite dans les idées.

Devant son insistance pressante, le Pape, Clément V, finit par dissoudre l'ordre par la bulle « *Vox in excelsis* » le 3 avril 1312 en transférant ses biens aux Hospitaliers.

C'est ainsi qu'à Joigny, les biens du Temple, la Commanderie de la Madeleine, furent attribués à la commanderie de Saint-Thomas. Elle en prit possession en 1313.

A cette occasion un inventaire fut fait sur un parchemin commençant par ces mots: « *C'est l'inventaire des ornements de la chapelle de Joigny la Ville, qui fut jadis du Temple et l'inventaire des lettres de la Maison, fait l'an de grâce notre seigneur 1313, le mardy après la Pentecoste, par frère Jean Dandouville, commandeur de la maison de l'Hospital de Joigny* ».

Alors, les deux commanderies n'en firent plus qu'une.

En 1332, le commandeur de Saint-Thomas racheta le fief de Jaulges à un seigneur nommé Jean de Frolois, soit une maison à usage de ferme dans la rue principale du village avec 60 arpents de terre et les droits seigneuriaux pour le prix de 1773 livres 8 sols tournois.

A partir de ce moment, les deux commanderies de Joigny, augmentées de Jaulges, eurent un destin commun jusqu'à la Révolution.

La commanderie de Joigny perdit son indépendance en 1430, par son rattachement à la commanderie de Cerisiers; elle-même fût rattachée à la commanderie de Launay-lez-Sens, chef-lieu de commanderie, en 1470.

Elle devenait alors, en fait, un revenu du Grand Prieur de France⁸ et fût affermée en son nom jusqu'à sa vente comme bien national à la Révolution.

f) Les implantations des commanderies.

La foire de la Sainte-Croix.

Pour connaître l'emplacement des deux établissements de Joigny, la solution la meilleure est la référence aux baux à ferme et à leurs descriptifs.

⁷ Relaps est un terme de juridiction religieuse qui signifie retomber dans l'hérésie; mais ce terme était aussi employé, comme ici, pour celui qui revenait sur des aveux faits sous la torture; il était alors quasiment assimilé à un renégat.

⁸ Le Grand Prieuré de France s'étendait au nord de la Loire; il comportait le nord de la France, la Belgique et la rive gauche du Rhin.

La commanderie de la Madeleine se trouvait hors la porte Percy (appelée quelquefois Prexil, ou encore Persil) sur la route de Troyes, au sud du Calvaire. Elle est ainsi définie dans un bail de 1785:

« ... huit arpents deux carreaux sept dixièmes, en terres labourables au finage de Joigny dit la pièce de La Madeleine, dans laquelle étaient autrefois l'église, les bâtiments, cour colombier, grange, écurie de la dite commanderie de la Madeleine et dont on remarque encore à , présent les fondements, lequel emplacement est de la contenance de quatre vingt deux carreaux cinq dixième, tenant d'un long en plusieurs haches au levant ... (Mouron, Hardy, Philippe Fouffé, veuve Ratier), du septentrion à une ruelle, d'autre bout au chemin de la Madeleine... »

Cela devait correspondre grossièrement à l'emplacement du Lycée Davier, l'ensemble de la pièce et des propriétés occupant une grande partie de l'extension-est de Joigny, appelée maintenant à juste titre la Madeleine, et Joigny-la-Ville.

La commanderie de Saint-Thomas est plus facilement située puisque la propriété de la famille Gâteau appelée la Commanderie au bout de l'avenue Gambetta (ancien grand chemin de Lyon) , *« sur la route qui conduit à Auxerre »*, est la ferme de la commanderie construite en 1783 sur un terrain, *« dit la pièce de la chapelle Saint-Thomas, qui était en terres labourables, de trois arpents soixante et un carreaux, consistant pour l'entrée de la dite ferme en une porte charretière, cour, ensuite au fond de laquelle est la cuisine, salle, chambres et greniers au-dessus, de droite et de gauche sont les écuries, vacheries, bergeries et granges, un jardin derrière clos de murs... Dans la présente pièce était autrefois bâtie la chapelle Saint-Thomas dont on voit à peine les ruines »*

Un terrier de 1398, recopié en 1460, nous apprend que tous les prés alentour appartiennent à Saint-Thomas, notamment:

« - 14 arpents en une pièce appelés les prés neufs tenant d'une part aux fossés du closeau jardin et contre de costel dudit Saint-Thomas et d'autre part aux 7 arpents appartenant audit St-Thomas, d'un bout fossés estant par l'un des bouts au chemin grand, par laut bout au ru de la chaussée.

- 7 arpents de prés assis entre les prés dessus et les prés de Champmarcoul (Maintenant les champs Malcus) tous en une pièce tenant d'une part aux 14 arpents dessus et d'autre part aux 9 arpents du Champmarcoul appartenant audit St-Thomas par dessous fossés entre deux, par laut debout au pré des ..., par laut debout au ru de la chaussée »⁹.

⁹ Le ru de la chaussée était devenu aux siècles derniers le ru des tanneries ; la dernière d'entre elles, la tannerie Richard fût détruite pour construire le groupe scolaire Garnier. La " chaussée" aussi appelée "grand chemin" n'était pas dans l'axe du pont avant 1752, mais sensiblement déviée à l'ouest. On appelait chaussée une route ferrée surélevée comme il était de rigueur dans une zone inondable.

Le "champ de foire". La foire de la Sainte-Croix.

Toujours dans le terrier de 1398, est mentionnée une pièce de terre qui est « *devant l'église de Saint-Thomas, au finage de Joigny, au lieudit Chaussessat, appelé le champ de foire, contenant sept arpents, tenant d'une part au pré appartenant audit Saint-Thomas et à long fossé entre deux et d'autre part au grand chemin par un des bouts au pré Félisot Thourenat, par laut debout (sic) au préau où sont les buttes (De quelles buttes s'agit-il? Il y a eu, à Joigny, des buttes plus anciennes que celle des arquebusiers!) de Joigny... auquel préau on tient la foire le jour de la Sainte-Croix en septembre, où sont apprêtées les denrées de la place... et le ménage et aultres amoluments quelconques et le marien des saulces qui sont audit préau...* » (A cette époque, un préau est un petit pré).

Ce document est le plus ancien se rapportant à la foire que nous ayons retrouvé, mais tout n'est pas encore dépouillé.

(Il est avancé, parfois, la date de 1127 pour la fondation de cette foire. Cette date est fautive à l'évidence, car à cette époque, la commanderie n'existe pas encore!)

La référence en serait Davier; mais ce dernier pour cette date parle seulement du concile de Troyes; il se trompe d'ailleurs d'une année; c'est en 1128 que les Templiers ont été confirmés; il se trompe aussi quant aux Templiers, car cette foire a été attribuée à la commanderie de Saint-Thomas qui n'était pas "templière", mais "hospitalière".

Davier dit, d'ailleurs, explicitement: « *les lettres de l'établissement sont restées par devers les commandeurs de cette commanderie* »; ce qui signifie qu'il ne connaît pas la date exacte. De toute façon, sans conteste, c'est la plus vieille foire de Joigny -puisque forcément antérieure au terrier de 1398- et on peut regretter qu'elle ait été supprimée "sans tambour ni pompette" et aussi ...sans concertation!)

Il n'est pas possible de détailler ici l'ensemble des propriétés, ce serait trop long; cependant, il est intéressant de noter les noms des possesseurs des terres riveraines; on retrouve des noms connus à Joigny, jusqu'au début de ce siècle et encore maintenant pour une partie.

Dans un terrier de 1753-54, une récapitulation de tous les domaines de la commanderie répartis sur 10 paroisses dont Longueron, Arblay et Jaulges donnait les chiffres suivants: Terres: 235 arpents 38 perches. Vignes: 5 arpents 45 perches. Prés: 70 arpents 13 perches; soit en tout 311 arpents 13 perches, environ 150 hectares.

g) Les rapports avec l'hôpital de tous les Saints.

Avec l'ensemble de ses prés, le comte Guillaume avait cédé à la commanderie de Saint-Thomas certains droits du pont et notamment ses moulins.

En 1330, en fondant « l'hôpital de tous les Saints », la comtesse Jehanne devait distraire une partie des biens concédés aux Hospitaliers de Saint-Thomas en faveur de dudit hôpital, notamment les moulins du pont et l'utilisation du Tholon sur lequel furent construits deux moulins pour le

compte de l'hôpital, le moulin de Chemineau et le moulin des Boulangers. Bien entendu, cet état de fait fut à l'origine de nombreux conflits, car pour dédommager les Hospitaliers de Saint-Thomas, la Comtesse leur fit attribuer une compensation sous forme de rente due par l'hôpital de tous les Saints.

Les différends nous sont connus au moment où la Commanderie devint un simple revenu du Grand Prieur de France.

Auparavant, il semble que tout se passait à l'amiable entre le maître de l'hôpital et le commandeur de Saint-Thomas.

Devenu un revenu, la commanderie fut affermée jusqu'à la Révolution (Le dernier fermier en fut Sudan ; le même qui fut le premier maire élu en 1790) et finalement vendue comme bien national.

Les seuls souvenirs en sont :

- Le lieu-dit La Madeleine pour la commanderie templière
- La commanderie pour la maison qui fit suite à la ferme de la commanderie de Saint-Thomas.